



# La lettre Info' SCoT

Numéro 1 - Avril 2015



## Un Schéma de Cohérence Territoriale, pourquoi ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique qui fixe, à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace.

Une fois le SCoT adopté, chaque commune devra intégrer ses orientations dans son document d'urbanisme (programme local d'urbanisme ou carte communale).

## Edito : Le mot du Président

**Didier SOMEN**

Président du Syndicat Mixte  
du SCOT CSCC

Président de la CC du  
Carmausin-Ségala

Maire de Taix



Avec l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale qui a commencé à être mis en œuvre, nous assistons au début d'une dynamique inédite : les 3 communautés de communes du Carmausin-Ségala, de VAL 81 et du Cordais et Causse ont décidé de mener ensemble une réflexion quant à l'avenir de leur territoire. L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale va permettre aux élus de se poser les bonnes questions et d'orienter les choix en matière d'aménagement pour les 20 prochaines années avec un souci majeur : développer durablement le territoire, sans porter atteinte à ses nombreux atouts.

Comment conforter l'attractivité du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais ? Quelle politique en matière d'offre d'emplois et de logements ? Comment organiser les déplacements ? Comment protéger le caractère agricole de nos communes rurales ? Comment préserver notre patrimoine naturel et paysager remarquable ?

Pour organiser ces grands équilibres territoriaux, nos moyens de réponse devront sans conteste s'appuyer sur la recherche de complémentarités et de solidarités entre les espaces composant le SCoT.

Dans ce grand défi qu'est l'élaboration de notre SCoT, nous pourrions également nous appuyer sur une large concertation locale en mobilisant les forces vives de nos territoires : élus, acteurs locaux, citoyens...

**Votre participation à cette réflexion est primordiale pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.**

# Un des plus grands territoires de projet SCOT de Midi-Pyrénées

Occupant la partie Nord du département du Tarn, le territoire du SCOT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais est un espace à forte dominante rurale qui se caractérise par la présence d'un pôle urbain Carmausin (anciennement connu pour son activité minière) et d'un tissu composé de bourgs-centres (Valence d'Albigeois, Cordes-sur-Ciel) et de villages remarquables (Monestiés, Vaour, Mirandol, Pampelonne, Tanus, Valdériès, Trébas, Penne, Cagnac) qui constituent autour de lui, un réseau de pôles relais structurant.

Ce territoire anime des bassins de vie relativement autonomes. Il entretient des relations étroites et une complémentarité avec les territoires voisins, notamment avec le pôle urbain Albigeois et son agglomération.

Étendu sur environ 1000 km<sup>2</sup> et composé de 70 communes pour près de 40 000 habitants, le territoire du SCOT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais est l'un des plus grands de la Région Midi-Pyrénées.

Il est composé de 3 communautés de communes ayant chacune leurs spécificités :

- **La Communauté de Communes Carmausin-Ségala**, qui concentre près de 3 habitants du territoire sur 4, en particulier sur Carmaux (9 933 hab.), véritable pôle d'emploi et d'équipement du territoire.

- **La Communauté de Communes Val 81**, sur la partie Est du SCOT (Valence d'Albigeois, 1319 habitants) est un territoire en forte mutation marqué par une double influence du pôle Carmausin d'une part et une autre, plus directe, du pôle d'emploi d'Albi.

- **La Communauté de Communes du Cordais et du Causse**, particulièrement dynamique sur le plan démographique (plus de 4 600 habitants en 2011, croissance de +0.5 % par an) depuis le début des années 2000, et qui constitue un bassin de vie à part entière à l'échelle de l'Ouest du territoire. Elle est structurée par le pôle de Cordes sur Ciel (1 017 habitants).



Séance de travail pour les élus du SCOT lors des ateliers thématiques - Novembre 2014

## Une gouvernance de projet organisée autour du Syndicat Mixte du SCOT

Le Syndicat Mixte du SCOT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais a été créé par arrêté préfectoral le 15 décembre 2012 après une année de réflexion sur l'opportunité d'un SCOT menée sous l'égide du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (anciennement Pays). Il a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi, la gestion et la révision du SCOT. Pour cela il est accompagné pendant toute la démarche par ses partenaires techniques et institutionnels tels que les techniciens des communautés de communes et des communes, la DDT, la DREAL, le Département du Tarn, le Conseil Régional, le CAUE, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les Syndicats Mixtes de Rivière, la SPL ARPE Midi-Pyrénées, l'ADEME...

Pour le fonctionnement de la structure, un Président, trois Vice-présidents et un Bureau ont été désignés par le Comité Syndical.

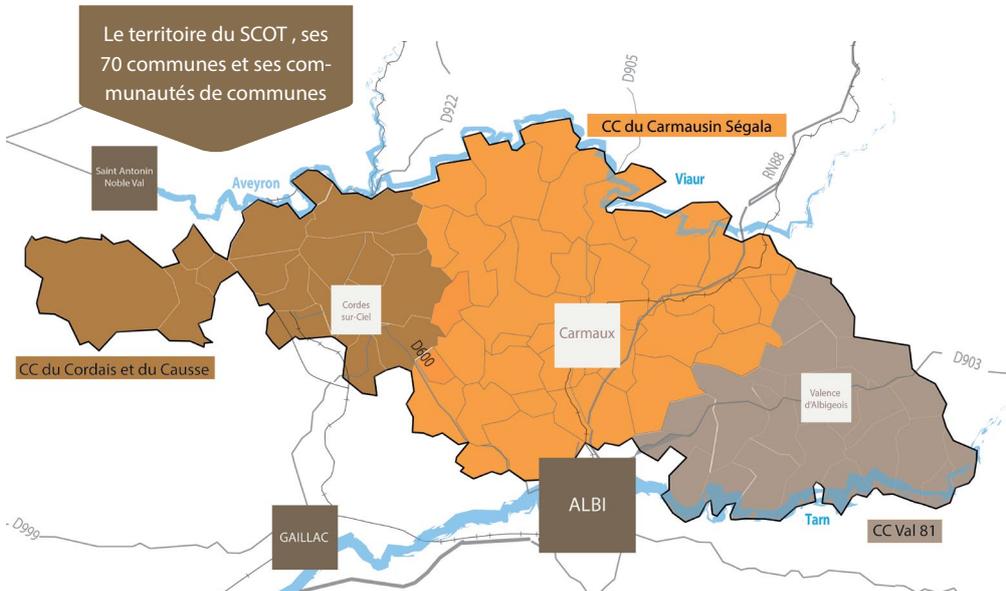
**Le Président : Didier SOMEN**

**Les Vice-Présidents :**

- Gilbert ASSIE (Frayssines)
- Catherine PINOL (Carmaux)
- Jean-David ROOCKX (Roussayrolles)

**Le Bureau est composé de 8 membres, dont le Président et les Vice-Présidents et :**

- Christine DEYMIE (Valence d'Albigeois)
- Bernard LANGLAMET (Vindrac)
- Denis MARTY (Monestiés)
- Christian VEDEL (Le Garric)



Cartographie : réalisation Bureau d'études Terres Neuves - 2015

Diversité du territoire  
Carmausin



# Le SCOT : Un outil au service du développement du territoire

Le SCoT s'élaborera en conciliant les trois piliers du développement durable : le social, l'économie et l'environnement.

Concrètement, cela se traduira par des choix stratégiques en matière d'habitat, de déplacements, de parcs d'activités, de développement commercial, d'équipements... Si l'élaboration du SCoT est avant tout une occasion unique d'envisager collectivement notre futur, c'est aussi un outil opérationnel pour s'engager sur des orientations voulues par les acteurs du territoire : le SCoT a une portée juridique qui doit notamment être prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux. Ce n'est pas une étude ni une couche supplémentaire au « mille-feuilles territorial » ! Mais c'est bien un outil nouveau qui, en apportant de la cohérence et de l'efficacité, contribuera à favoriser le « vivre ensemble » sur le territoire.

Le projet s'articule autour de quatre documents principaux qui marquent l'avancée des étapes successives du projet :

## 1. Le diagnostic stratégique et l'état initial de l'environnement

C'est une partie fondamentale qui pose le socle géographique de la réflexion :

- **En termes environnementaux** en définissant le champ des possibles. On n'élabore pas un SCoT sur une page blanche, mais bien en tenant compte de toute une histoire naturelle, humaine et culturelle.
- **En termes d'enjeux**. Quels sont les problèmes auxquels nous sommes confrontés et qui nécessitent une approche collective ?

## 2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Il s'agit ici d'apporter des réponses aux questions posées, notamment en termes d'organisation territoriale. Sans attendre, il est important de souligner que le projet se devra d'être solidaire : tous les territoires apporteront leur pierre à l'édifice commun.

## 3. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Il constitue le volet opérationnel du SCoT. C'est celui où l'on s'engage via des prescriptions ou de simples recommandations. Ce dernier document marquera le socle « réglementaire » commun au territoire et à l'ensemble des documents d'urbanisme locaux cadrant l'échelle communale.



## Une démarche de co-construction : le projet de SCoT s'élabore avec tous les acteurs du territoire

### Calendrier du projet



### Prochains rendez-vous : les réunions publiques

Sur le Carmausin, le Ségala, le Causse et le Cordais, les travaux ont démarré à l'été 2014 et l'élaboration du schéma durera 3 ans. L'ensemble des acteurs du territoire (habitants, élus, acteurs institutionnels, chefs d'entreprises, commerçants, agriculteurs, acteurs sociaux, touristiques, associatifs...) sont invités à participer aux réunions publiques organisées pour échanger dans le cadre des travaux réalisés pour le diagnostic. Il dresse le « portrait » du territoire et met en lumière les enjeux stratégiques qu'il faudra prendre en compte dans le projet.

**Le lundi 20 avril à 17H30**  
Au domaine de la Verrerie,  
Salle de l'Orangerie à Blaye les Mines

**Le lundi 20 avril à 20H30**  
Pôle d'Activités VAL 81,  
45 av. Pierre Souyris,  
à Valence d'Albigeois

**Le mardi 21 avril à 18H00**  
Salle Roger Pégourié, aux Cabannes

#### Contact/Informations :

Emmanuelle SUBSOL-LE BORDAYS  
Chargée de projet SCoT

05.63.36.87.01

[esubsol@pays-albigeois-bastides.org](mailto:esubsol@pays-albigeois-bastides.org)

Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais  
2 rue du Gaz, 81400 Carmaux

[www.pays-albigeois-bastides.org](http://www.pays-albigeois-bastides.org)  
Rubrique "SCoT"